

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2017  
18 heures**

**Présents :** Mrs NOUZIERES, CORTEMBOS, JAMMES, TOPPIN, LESTRADE et Mmes DELPRAT, BOYAVAL, LOUDES

**Absents excusés :** Mme DUBRUILLE, Mrs GARCIA ET MAGNAC

**Secrétaire de séance :** Patrick TOPPIN

**1) DELIBERATIONS CAUVALDOR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que suite à la création de la « communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne – Cère et Dordogne – Sousceyrac en Quercy- par fusion de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne et la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, et suite au conseil communautaire du 7 janvier 2017, il est nécessaire de prendre plusieurs délibérations.

- Désignation des membres de la CLECT : Mme Brigitte DELPRAT titulaire et Mr Alain CORTEMBOS suppléant
- Convention service ADS
- Convention planification

Accord du Conseil Municipal après lecture du courrier de la nouvelle COMCom demandant l'approbation des nouvelles compétences.

**2) DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMUNE D'AUTOIRE AUX DIFFERENTES COMMISSIONS CAUVALDOR**

Monsieur le Maire nomme un délégué par commission :

- Finances, Fiscalité, Budget : Mr TOPPIN
- Culture, Patrimoine : Mr CORTEMBOS
- Développement économique : Mme BOYAVAL
- Urbanisme, Planification : Mr MAGNAC
- Enfance, Jeunesse : Mme DUBRUILLE
- Voirie, Bâtiments : Mr JAMMES
- AEP, Assainissement : Mr LESTRADE
- Social, Solidarité : Mr NOUZIERES
- Activités et équipements sportifs : Mr NOUZIERES
- Environnement (OM) : Mme LOUDES
- GEMAPI : Mr LESTRADES (titulaire), Mr JAMMES (suppléant)

### **3) TRAVAUX SALLE DES ASSOCIATIONS ET SALLE DES FETES**

Après concertation au sein de l'assemblée municipale il est décidé de ne pas refaire la peinture ni le chauffage de la salle des associations mais par contre il pourrait être envisagé de changer les rideaux en tissu et de les remplacer par des rideaux à lamelles.

Le Maire fait part du devis de l'entreprise JAUZAC pour le remplacement du carreau de la salle des fêtes, un devis avait également été fait par l'entreprise BATIMAN.

Accord du conseil municipal pour faire remplacer le carreau par l'entreprise JAUZAC.

Le Maire informe l'assemblée que les volets de la salle des fêtes ont été refaits gracieusement par Monsieur DESPAU, habitant de la commune, le Maire et l'équipe municipale remercient Monsieur DESPAU.

### **4) TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE**

Suite à la réunion du 7 février 2017 concernant les travaux d'aménagement cœur de village, il n'y a actuellement pas d'avancement. Les travaux doivent se faire par tranche.

Il faut attendre l'accord de la Région qui déterminera l'ensemble des autres accords et subventions pour lancer les appels d'offres.

### **5) COURRIER CHRISTELLE DUBRUILLE**

Le Maire fait part du courrier adressé à la mairie par Madame DUBRUILLE concernant des problèmes de glissement de terrain sur le chemin communal dit « ancien chemin de Gramat ». Monsieur le Maire indique que le courrier de cette administrée a été transmis au DEPARTEMENT qui prend en charge le dossier.

### **6) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015**

N'ayant pas tous les éléments nécessaires concernant le rapport cité ci-dessus, le sujet sera revu lors du prochain conseil municipal

### **7) PERIMETRE PROTECTION DES CAPTAGES**

M. le Maire précise qu'une réponse a été faite au courrier reçu par la commune, rappelant nos obligations associées aux captages de nos sources.

A ce propos M. TOPPIN rappelle nos obligations sur la mise en place de périmètres de protection et en premier lieu « le Périmètre de Protection Immédiat » pour le lequel les terrains sont à acquérir et à clôturer.

## 8) DEMANDE SUBVENTION CLASSE DECOUVERTE

Le Maire fait part à l'assemblée de la demande du Groupe Scolaire (et non de l'association des parents d'élèves comme indiqué dans la convocation) Jean Lurçat école de Saint Laurent les Tours, d'une subvention pour une classe découverte qui aura lieu en juin 2017. Un enfant de la commune est concerné.

Le Maire propose une aide de 50 euros

Accord du Conseil Municipal

## 9) REVISION DES LOYERS

Le Maire indique au conseil municipal que la révision des loyers est faite annuellement selon l'indice.

Sont concernés les logements communaux occupés par Mr DEMETZ (au 1<sup>er</sup> janvier) et Mme MUNOZ (au 1<sup>er</sup> mars).

Accord du Conseil Municipal

## 10) QUESTIONS DIVERSES

- Concernant la restauration du lavoir, il n'y a pas d'aides accordées. La mairie est en attente de réponses des courriers faits au DEPARTEMENT et à Mme CAILLERET du CAUE.
- Jean-Louis LESTRADE a fait une demande auprès du SYDED pour passer une partie du secteur de Ségonzac en assainissement individuel ce qui pourrait permettre aux usagers éligibles de bénéficier d'une aide.
- Suite à la proposition d'Alain NOUZIERES de prendre quelque'un quelques heures par semaine sur la période estivale ou réparties sur l'année pour contrôler notamment les parkings, les démarches sont en cours.
- Patrick TOPPIN fait part de son contact téléphonique avec la société 2EBALM qui propose des matériels de désherbage en accord avec la nouvelle réglementation interdisant pour les communes et les collectivités l'utilisation de produits chimiques. M. TOPPIN prendra contact avec le représentant local de la société 2EBALM afin d'obtenir une présentation du matériel envisagé.
- Actes civils : A l'avenir, les doubles des actes d'Etat-Civil ne seront plus transmis au Tribunal de Grande Instance. Il deviendra donc important de protéger l'exemplaire de la Mairie par l'installation d'un coffre adapté. A discuter par le conseil.

*Vu, le Maire Alain NOUZIERES*